



Article 1 – Objectifs et organisation

IDRAC Business School et IDRAC Alumni s'associent pour organiser un prix Solidarité pour mettre en lumière des initiatives mise en œuvre par des étudiants ou alumni pour faire face au contexte sanitaire exceptionnel que nous avons traversé au printemps (mi-mars à mi-juin) 2020.

Ces initiatives peuvent être :

- Entrepreneuriales : changement ou adaptation d'un business model, modification ou lancement d'un nouveau service, produit pour s'adapter à la situation du Covid-19
- Solidaire : mise en place ou participation active à une action de solidarité liée au Contexte du Covid-19

Le prix est organisé dans le cadre des PRIX EDIA 2020 et vient s'ajouter au dispositif existant.

Qui peut candidater :

- Tous les étudiants IDRAC Business School inscrits dans l'un des 9 campus
- Tous les diplômés IDRAC Business School
- Qu'ils soient engagés, ou porteur de l'initiative en tant que bénévole, salarié ou Chef d'entreprise
- Y compris les postulants au Prix EDIA 2020, y compris les lauréats des années précédentes.

Article 2 – Constitution du dossier de candidature et calendrier

La procédure s'effectue en 2 temps :

1 / Remplir un dossier de candidature dématérialisé : dépôt des dossiers **du 9 juin au 30 juin 2020**

Fermeture des candidatures le 30 juin 2020 à 18h

+ pour les 20 dossiers sélectionnés par le JURY de sélection **du 9 juillet au 28 juillet à 18h:**

2 / Réaliser une vidéo de 2 min max par smash ou wetransfer à alumni@ecoles-idrac.com avant le 28 juillet 2020 qui sera publiée et soumise au vote en ligne

Un vote en ligne sera organisé du 7 au 14 septembre 2020 pour sélection des 3 premiers

Remise des prix : 22 septembre 2020 au cours de la cérémonie de remise des Prix EDIA, à Lyon

Éléments à fournir

Le questionnaire en ligne devra développer succinctement une réponse aux questions suivantes :

1. Nom de l'étudiant ou du groupe d'étudiants (si groupe = détailler) / promo / campus
2. Nom du projet + Description de votre projet/action en 300 caractères maximum + Compléments d'informations sur le projet / initiative : en quoi consiste l'action réalisée ?
3. Rôle de l'alumni/étudiant dans le projet : quel était votre rôle dans cette action ?
4. Cible : A qui cette action était-elle destinée ?
5. Résultats obtenus : Quels sont les effets de votre action ?
6. Éléments quantitatifs :



-
- a. Nombre de personnes engagées dans cette action ?
 - b. Nombre de personnes bénéficiaires de votre action ?
 - c. Coûts et financement de votre action ?
7. Communication : Quelle Communication autour de l'action (médias / réseaux sociaux / local) : plan de communication et revue de presse
 8. Pérennité de l'action : Votre action est-elle toujours en cours ? Votre action est-elle vouée à perdurer sur le long terme ?

En complément, des Photos/articles/logo devront être transmis par mail pour illustrer l'action (avec droit de diffusion).

Contenu de la Vidéo – 2 minutes max :

- Présentation de l'étudiant / groupe d'étudiants ou alumni / groupe d'alumni (prénom / nom / promo / campus)
- Description du projet en une phrase (quoi, pour qui, comment, pourquoi, où)
- Votre motivation pour vous engager dans cette action
- Le résultat de votre action de solidarité
- Pourquoi cette action est remarquable ?

Critères d'évaluation de sélection des dossiers :

- Intérêt / impact social du projet
- Le projet est-il remarquable ? (= action qui a bénéficié à une quantité de personnes / action qui a donné naissance à un business model entrepreneurial / action qui est pérennisée dans le temps) ?
- Le candidat est-il : engagé dans l'action / porteur du projet
- Visibilité du projet : le projet a-t-il bénéficié d'une couverture médiatisée
- Qualité des éléments fournis et respect des consignes

Article 3 – Suivi administratif des dossiers

Les dossiers ne sont pas retournés aux candidats.

Article 4 – Légitimité des candidatures

La participation au Concours implique l'adhésion et le respect des dispositions du présent règlement. De manière générale et quel que soit le type de projet, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet. Tout manquement dûment constaté peut entraîner la radiation du candidat.

Article 5 – Sélection et jury

Composé des membres du comité d'organisation du Prix Edia / membre du jury EDIA

Il se réunira le 7 juillet 2020 pour déterminer les 20 candidats qui pourront postuler à l'étape 2.



Il se réunira le 15 septembre 2020 pour valider les 3 lauréats issus du vote.

Les participants sélectionnés seront contactés par le jury, qui leur annoncera leur nomination.

Article 6 - Vote en ligne

Les étudiants et alumni seront sollicités pour participer à un vote en ligne via Idrac-network.com.

Un seul vote par personne sera pris en compte.

Les votes permettront de définir les 3 lauréats et le jury devra approuver le vote (le nombre total de participants devra être significatif).

Article 7 – Prix

Chaque dossier sélectionné par le jury bénéficiera, à la condition de fournir sa vidéo dans les temps, d'un chèque cadeau d'une valeur de 60 à 150 € et de la cotisation à vie à IDRAC Alumni (d'une valeur de 300 €).

Les 3 lauréats bénéficieront en plus :

- D'un prix nominatif.
- D'actions de visibilité visant à valoriser et mettre en avant leur projet.
- D'un dîner avec Le Directeur IDRAC Business School, le Directeur de son campus, le Président IDRAC Alumni

Article 8 – Engagement des candidats et finalistes

Les candidats s'engagent à

- Communiquer de bonne foi les informations nécessaires les concernant et à répondre à toute demande de la part de l'Organisation.
- Respecter scrupuleusement les critères de participation.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au projet qu'ils soumettent aux jurys du concours.
- Accepter que le défaut ou le retard de communication des éléments nécessaires à l'étude de leur dossier de candidature entraîne le rejet de leur candidature et à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisation de ce fait.

Les lauréats des prix EDIA s'engagent à

- Être présent, ou au moins représenté lors de la cérémonie de remise des Prix, le 22 septembre 2020 à Lyon ou éventuellement sur son campus ou en visio si un déplacement ne peut être possible. La prise en charge de leur déplacement par l'Organisation pourra être envisagée.
- Mentionner dans leur communication ou déclaration qu'ils sont nommés pour le Prix Solidarité et mentionner et tagger IDRAC Alumni sur les réseaux sociaux
- Se doter de tous les moyens nécessaires au bon déroulement et à la représentation de leur candidature

Article 9 – Publicité et communication

Les candidats et lauréats autorisent l'Organisation à publier leurs coordonnées professionnelles complètes et la description non confidentielle de leur projet indiqué sur la fiche de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées aux Prix EDIA sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public : dossiers, communiqués de presse, sites internet, captation vidéo...

Droit à l'image : Les candidats acceptent la diffusion de leurs vidéos ou photos sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation.



Article 10 – Confidentialité

Les membres des jurys et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre des Prix EDIA s'engagent à garder confidentielles les informations communiquées par les entreprises candidates

Article 11 – Litiges

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, les jurys étant souverains et n'ayant pas à motiver leur décision

Article 12 – Désistement

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'éventuelle interruption de l'appel à candidature des Prix EDIA 2020, et du prix Solidarité pour quelque cause que ce soit.
Les candidats s'interdisent d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.